

SECTEUR SCOLAIRE & ACCUEIL DE LOISIRS

Communauté de communes des Vosges du sud

2021-2022



Edi- to



Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,
*5ème Vice-présidente en charge des affaires scolaires,
périscolaires et extrascolaires.*

Chers parents,

Depuis le 1er janvier 2019, les compétences scolaires, périscolaires et extra scolaires se sont étendues sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS).

Ce changement a quelque peu modifié certaines de vos habitudes mais les élus et les agents de l'intercommunalité mettent tout en œuvre pour conserver vos repères et ceux de vos enfants.

Ce livret vous permettra de mieux appréhender leur scolarité en termes de fonctionnement et d'accompagnement à l'échelle de tous les secteurs de la CCVS.

En complément de ce document, vous pouvez bien sûr vous rendre sur le site internet de la CCVS, à l'adresse www.ccvsvosgesdusud.fr, afin d'accéder aux différents règlements (transport scolaire, restauration, ...) et au protocole sanitaire lié à la COVID 19.

Le livret sera réactualisé à chaque rentrée scolaire.

Ce début d'année s'annonce encore difficile et il convient de toujours respecter les règles sanitaires. Malgré les différentes contraintes, les agents s'investissent au maximum au bénéfice de tous les acteurs qui gravitent autour de la journée de l'enfant.

Enfin, quelques mots sur les conseils d'école qui se sont tenus, grâce à l'adaptation des enseignants, qui ont su malgré la situation inédite que nous vivons, assurer leur maintien, tantôt en présentiel, tantôt en visioconférence.

Je me permets ici de les en remercier ; ce fut pour moi, en tant que nouvelle élue communautaire, l'occasion d'échanger avec tous les acteurs concernés (parents d'élèves, enseignants, etc.).

L'une des premières tâches de ce mandat, qui débute dans des conditions particulières et peu favorables aux échanges, va consister à poursuivre l'harmonisation de nos services scolaires et périscolaires, à la fois en termes de fonctionnement et de tarification. J'ai à cœur de veiller à créer un équilibre entre tous les services d'accueil. Dans cette mission, je compte sur les maires et tous les élus pour m'épauler, puisqu'in fine il nous appartiendra à tous d'entériner les propositions.

Je terminerai en remerciant Chantal PHILIPPON, à qui je succède et pour qui j'ai beaucoup d'estime. Elle a activement travaillé dans le domaine des affaires scolaires et périscolaires au sein de la Communauté de communes du Pays sous-vosgien (CCPSV), puis de la CCVS, toujours avec beaucoup de bonne humeur, de sincérité et d'humanité.

Prenez soin de vous et de vos enfants.

Bien cordialement.

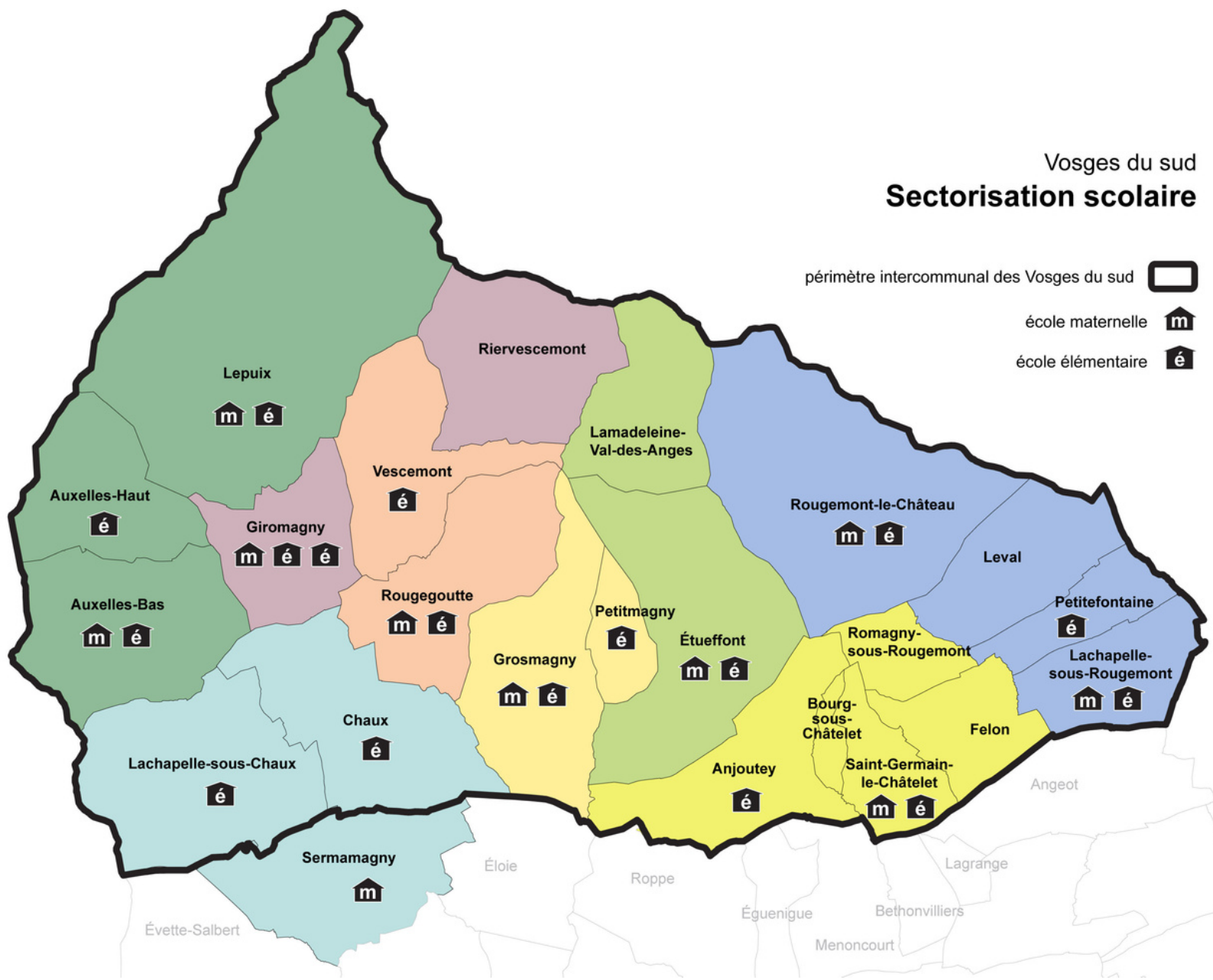


Elue en charge des affaires scolaires, périscolaires et
extrascolaires : Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE
Création graphique : service communication CCVS
Crédits photos : CCVS

SOMMAIRE

Vie scolaire	p.4
Aide à la scolarité et réussite éducative - CLAS	p.6
Transport scolaire	p.7
Accueil périscolaire du multi-sites	p.8
Accueil de loisirs - Mercredis et Vacances scolaires	p.10
Facturation des services des accueils de loisirs	p.12
Pôle jeunesse et jeunes adultes de la CCVS - 12/25 ans	p.13
Calendrier des vacances scolaires	p.14

Vosges du sud
Sectorisation scolaire



Les coordonnées des écoles de votre secteur

»» Ecole Saint-Germain-le-Châtelet

21 rue Principale - 90110 ST-GERMAIN-LE-CHATELET

☎ 03 84 23 68 22

✉ ecole.saint-germain-le-chatelet@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 12h05
13h50 (accueil des élèves) / 14h00 - 16h30

Equipe :

Elise GUERIN, *directrice*

Laurie BOURGEOIS, *institutrice*

Nadette GUYON, *institutrice*

Corinne MERLET, *atsem*

Catherine PARISOT, *atsem*

»» Ecole Anjoutey

1 rue d'Etueffont - 90170 ANJOUTEY

☎ 03 84 54 68 67

✉ ecole.anjoutey@ac-besancon.fr



8h15 (accueil des élèves) / 8h25 - 11h55
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h20

Equipe :

Sabine MARMORAT, *directrice*

Delphine CHOFFEL, *institutrice*

Nathalie PERREZ, *institutrice*

Les documents et informations relatifs au service scolaire (dérogation, service minimum d'accueil en cas de grève,...) sont consultables sur le site internet de la CCVS. (www.ccvosgesdusud.fr)

»» Service scolaire Communauté de communes des Vosges du sud

26 bis Grande rue - 90170 ETUEFFONT

Corinne WALTER-BEY, *directrice*

☎ 03 84 54 72 58

✉ corinne.walter-bey@ccvosgesdusud.fr

Pascale ZIMMERMANN, *adjointe*

✉ pascale.zimmermann@ccvosgesdusud.fr

Aide à la scolarité et réussite éducative - Le CLAS

Nous informons les familles du territoire de la CCVS que nous proposons aux élèves scolarisés au niveau primaire, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, complémentaire de l'enseignement de l'école.

Il s'agit d'un dispositif financé par la CAF du Territoire de Belfort : le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Les élèves sont accueillis sur libre adhésion des familles (il n'y a pas d'obligation) :

- soit sur le conseil des enseignants qui ont repéré des difficultés en classe,
- soit par choix des parents qui estiment que le dispositif peut être bénéfique du fait d'un accompagnement à la fois individualisé et collectif (dynamique de groupe).

**Pour les élèves du secteur Saint-Germain-le-Châtelet / Anjoutey / Bourg-sous-Châtelet / Felon / Romagny-sous-Rougemont, le créneau d'accueil est :
le vendredi de 16h30 à 17h30, au sein de l'école à Anjoutey.**

L'accompagnement est assuré par une animatrice : Adeline FESSLER

La pédagogie proposée alterne une aide aux devoirs avec des pratiques éducatives ludiques complémentaires de manière à faire évoluer l'enfant, vers la résolution de ses difficultés dans un climat de bienveillance, et qui facilite la confiance en soi et l'activation des ressources adéquates.

Lien consultable sur le site Web : www.ccvosgesdusud.fr/famille/contrat-local-accompagnement-scolaire.htm



Transport scolaire

Le service de transport scolaire est un **service gratuit** pour les familles. Il est mis en place en adéquation avec les secteurs scolaires définis.

Pour l'utiliser, la **fiche de renseignements** doit être complétée et retournée au service scolaire de la CCVS. L'organisateur du transport scolaire (la CCVS) est responsable des enfants à l'intérieur du bus.



*Les horaires figurant sur le tableau correspondent à l'arrivée du bus.
Il est demandé aux familles d'être présentes quelques minutes avant l'heure indiqué.*

Secteur Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, Felon, Romagny-sous-Rougemont, Saint-Germain-le-Châtelet	Arrêts de bus	Horaires de passage			
		Matin	Midi	APM	Soir
Anjoutey	Ecole élémentaire	8h21	12h23	13h44	16h47
Bourg- sous-Châtelet	Arrêt de bus	8h14/8h27	12h01/12h16	13h37/13h50	16h26/16h41
Saint-Germain-le-Châtelet	Ecole Maternelle	8h06	12h05	13h29	16h30
Felon	Ancienne école	7h59	12h19	13h22	16h44
Romagny-sous-Rougemont	Mairie	7h53	12h25	13h15	16h50

Modalités administratives

Les règlements détaillés du transport scolaire sont consultables sur le site Web de la CCVS, ainsi que les fiches d'inscription maternelle et élémentaire, via le lien suivant :

www.ccvosgesdusud.fr/famille/transport-scolaire.htm

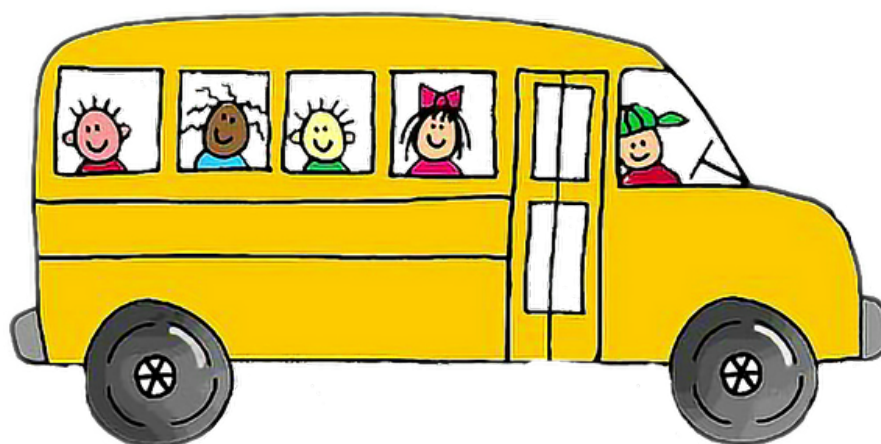
Nous faisons appel à votre vigilance et à votre sens du civisme pour :

- respecter les lieux de stationnement et de dégagement réservés aux bus,
- suivre toutes les consignes de sécurité, règles de circulation à pied, plus particulièrement pour la traversée des routes,
- veiller à ce que votre enfant porte son gilet ou sa pointe jaune en toute sécurité.

Accompagnatrices de bus :

Maryse DE CRUZ

Alexandra BAZIN



Accueil périscolaire du multi-sites (matin, midi et soir)

» Saint-Germain-le-Châtelet :

21 route Principale - 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET

(le bâtiment est attenant à l'école)

☎ 03 84 19 43 75

✉ enfance.stgermain@ccvosgesdusud.fr

Les horaires d'accueil sont les suivants (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- matin : 7h30 à 8h35
- midi : 12h05 à 14h00 (accueil possible sans repas jusqu'à 12h15 et à partir de 13h00)
- soir : 16h30 à 18h00

Cas particulier : un enfant de niveau maternel qui exceptionnellement n'aurait pas été pris en charge par un parent (ou une personne autorisée) à la sortie de l'école sera accompagné au service d'accueil périscolaire. Il est donc indispensable que tous les enfants de maternelle soient inscrits au service d'accueil périscolaire.

» Anjoutey :

Rue du centre de loisirs - 90170 ANJOUTEY

☎ 03 84 54 67 20

✉ enfance.anjoutey@ccvosgesdusud.fr

L'horaire d'accueil est le suivant (lundi, mardi, jeudi, vendredi) uniquement le midi de 11h55 à 13h50.

Restauration scolaire

La restauration est assurée par un prestataire professionnel dont les compétences ont été validées par un cahier des charges répondant aux exigences normatives en termes d'équilibre alimentaire et de nutrition. Les menus sont affichés et consultables sur le site Internet.

A qui vous adresser, pour vos réservations, modifications et annulations ?

Valentine MACLE, directrice

☎ 03 84 19 43 75

☎ enfance.stgermain@ccvosgesdusud.fr

Quel est le délai maximum pour effectuer vos changements ou annulations ?

Vous pouvez informer la responsable du site jusqu'à **72h - jours ouvrables** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes) avant le jour J de présence de votre enfant. En cas de non-respect du délai imparti, les repas seront facturés au tarif en vigueur.



Tarifs de l'accueil périscolaire

Les prix indiqués sont applicables jusqu'au 31-12-2021. Ils peuvent éventuellement être révisés chaque année par délibération du conseil communautaire.

Tarifs horaire	RESTAURATION ⁽¹⁾					PAI ⁽²⁾ (par heure)	Retards 1 ^{er} retard : pas de majoration
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	Repas	Goûter		
Accueil matin – soir							
Quotient 1	1.50 €	1.20 €	0.90 €	4.30 €	0.60 €	1.60 €	2 ^{er} retard : 5 € par ¼ h
Quotient 2	1.60 €	1.30 €	1.00 €	4.60 €	0.60 €	1.60 €	3 ^{er} retard : 10 € par ¼ h
Quotient 3	1.70 €	1.40 €	1.10 €	4.90 €	0.60 €	1.60 €	4 ^{er} retard : 15 € par ¼ h

(1) : Les familles devront au moment de l'inscription fournir leur numéro d'allocataire. En cas de non communication de ce numéro ou d'un numéro incorrect, le tarif le plus élevé sera appliqué.

(2) : PAI, signifie Projet d'Accueil Individualisé, en raison de problématiques de santé spécifiques.



- En cas d'absence, le repas sera facturé au tarif en vigueur.
- En cas de maladie, un certificat médical doit être présenté sous **8 jours** pour annuler l'inscription (hors le repas et le goûter du 1^{er} jour).

Equipe d'animation :

Valentine MACLE, *directrice*

Nathalie GRETH-MUOT, *co-directrice*

Adeline FESSLER, *agent de service*

Patricia FOGLI, *animatrice*

Coralie GARCIA, *animatrice*

Nathalie GEBEL, *animatrice*

Eve HEIDET, *animatrice*

Anaïs HUMBRECHT, *animatrice*

Christelle HUSSON, *agent de service*

Pascale ZIMMERMANN, *animatrice*



Accueil de loisirs - Mercredis et Vacances scolaires

Mercredis et Vacances scolaires

»» Accueil de loisirs de Rougemont-le-Château :

4 allée Gaston et Victor Erhard - 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

(à proximité de l'école maternelle et de la caserne des pompiers)

☎ 03 84 27 69 46

✉ enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- temps d'accueil du matin : 7h15 à 9h15
- ateliers d'animation et restauration : 9h15 à 16h15
- temps d'accueil du soir : 17h15 à 18h15

Possibilité d'accueil à la demi-journée.

A qui vous adresser, pour vos réservations, modifications et annulations ?

☎ 03 84 27 69 46

✉ enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr

Quel est le délai maximum pour effectuer vos changements ou annulations ?

Vous pouvez informer la responsable du site jusqu'à **72h - jours ouvrables** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes) avant le jour J de présence de votre enfant. En cas de non-respect du délai imparti, les repas seront facturés au tarif en vigueur.

Vacances scolaires et été

Modalités d'inscription

L'inscription pour les vacances scolaires et estivales s'effectue de la manière suivante :

- Vous devez préalablement vous assurer que votre enfant ou vos enfants ont **un dossier d'inscription** déposé au sein de la CCVS, accompagné des pièces justificatives.
- Le dossier d'inscription est **téléchargeable sur le site Web de la CCVS** au lien suivant www.ccvosgesdusud.fr/famille/pole-enfance.htm - Rubrique « A télécharger ».
- Les **jours d'inscription** sont fixes et ont lieu les deux mercredis qui précèdent les vacances, au sein de la structure d'**accueil de loisirs de Rougemont-le-Château située au 4 Allée Gaston et Victor Erhard**. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée entre 7h30 et 18h durant la journée.
- Toutes les informations relatives aux modalités de fonctionnement des journées et des horaires vous seront communiquées lors de cette rencontre.
- En fonction du type d'activités proposé, il vous sera précisé en amont des vacances, les recommandations pour la tenue vestimentaire ou éventuellement d'autres éléments spécifiques facilitant la journée de l'enfant.

Intentions éducatives et pédagogiques

Dans tous les espaces d'accueil, une attitude adéquate est attendue de la part de tous les enfants. Le règlement de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort) stipule que la structure d'accueil est garante de l'intégrité physique et psychique des enfants à l'égard des uns et des autres. C'est pourquoi, nous nous réservons le droit d'informer les parents si un comportement s'avère préjudiciable à l'équilibre du collectif.

Une exclusion temporaire peut être envisagée pour la restauration périscolaire, ou les créneaux d'accueils si cela s'avère nécessaire.

Le **programme d'activités** des vacances est consultable et téléchargeable sur le site Web sous la forme d'une brochure.

Il est en lien avec un projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation qui intègre les intentions éducatives et pédagogiques du thème et des activités proposées aux enfants.

Le programme est souvent axé sur une **thématique déclinée en ateliers d'animation** sur une semaine.

Les ateliers sont conçus pour s'adapter aux différentes tranches d'âge, mais favorisent aussi la mixité entre enfants, afin de créer des dynamiques collectives bénéfiques entre petits et grands.

Le programme laisse toutefois de la place pour la prise d'initiatives et l'imprévu, qui favorisent l'autonomie des enfants et leur capacité à formuler des besoins, des envies, à partir desquels, les animateurs accompagnent les enfants vers leur réalisation et leur épanouissement.

Le thème a deux vertus, celle d'être un vecteur d'apprentissage ludique et un catalyseur de stimulation pour les enfants qui deviennent créateurs d'activités inspirées par les animations.



Nous vous demandons impérativement de nous fournir avec les fiches d'inscription, une attestation d'assurance pour l'ensemble des services fréquentés, ainsi que la copie des vaccinations à jour.

Tarifs de l'accueil extrascolaire (mercredis et vacances)

Les prix indiqués sont applicables jusqu'au 31-12-2021. Ils peuvent éventuellement être révisés chaque année par délibération du conseil communautaire.

Les tarifs sont différenciés en fonction des quotients familiaux déterminés par la Caisse d'Allocations Familiales et établis sur une base horaire, à savoir que toute heure commencée est due.



Soit : QF1 1.10 € QF2 1.15 € Autres 1.20 €

Auxquels s'ajoutent les tarifs du repas et goûter (cf. tarifs page 9)

A défaut de justificatif de revenus permettant le calcul du quotient familial, le tarif « autres » sera appliqué.

Par ailleurs un supplément de 1.55 € par jour est appliqué pour les enfants domiciliés hors CCVS.

Aucun mouvement d'enfant (arrivée et départ) ne pourra être possible le matin entre 9h15 / 11h45 et l'après-midi entre 13h45 / 16h15, afin d'assurer la cohérence dans les temps d'activités.

Facturation des services des accueils de loisirs

Chaque mois une facture est établie par famille et vous est adressée à ce jour par voie postale. Elle doit être réglée à l'échéance prescrite, même s'il s'agit de montants modérés.

En cas de non-paiement, une procédure est activée en deux étapes :

- tout d'abord un courrier de relance avec un délai de 72h pour vous acquitter de la facture,
- puis, un courrier vous informant d'une date butoir à partir de laquelle l'accueil sera suspendu, jusqu'au règlement effectué. Dans ce cas de figure, la CCVS relaie l'information au Trésor public, qui vous adressera un titre de recouvrement.



Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de : Régie-PEJ-CCVS ou en espèces
à adresser au siège de la communauté de communes
26 bis Grande Rue - 90170 Étueffont

Le règlement par CESU est accepté, mais uniquement pour les factures relatives aux temps d'accueil, hors coût de restauration, conformément à la réglementation nationale.

En cas de difficultés financières, comme précisé dans la procédure, il vous est possible de nous contacter afin de nous accorder sur un paiement échelonné ou sur une procédure de médiation via les services spécialisés, le cas échéant.



Nouveau : A partir du début de l'année 2021, nous vous informons qu'un système de paiement en ligne sera opérationnel pour faciliter vos transactions financières.

Pour toute information sur la facturation :
Isabelle HENRY



03 84 54 72 56



facturation.enfance@ccvosgesdusud.fr



Service socio-éducatif Communauté de communes des Vosges du sud

26 bis Grande rue 90170 ETUEFFONT

Annlyne MONNIER, *coordinatrice périscolaire*



03 84 54 20 19



annlyne.monnier@ccvosgesdusud.fr



Pôle jeunesse et jeunes adultes de la CCVS - 12/25 ans

Le projet du Pôle jeunesse vise l'autonomie et l'émancipation des jeunes, à travers la conception et la réalisation de projets conçus à partir de leurs centres d'intérêts et prises d'initiatives.

Lieux d'accueils :

- A ETUEFFONT

Local situé à l'arrière du Bâtiment de la CCVS (26 Bis Grande Rue)

- Les mercredis + vacances scolaires : "Forum jeunes"
- Les samedis après-midi + soirée (selon agenda) : "Espaces jeunes"

- A ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Espace d'accueil situé à l'arrière du foyer rural (20 rue de Masevaux)

- En période scolaire, les lundis, mardis, jeudis, vendredis : 15h45 – 18h / mardis et vendredis : 12h45 – 13h45 : "Espace jeunes"

Partenariat avec le Collège Michel Colucci de Rougemont

Projets et ateliers en cours :

Groupe de musique (I like democracy)

Répétition Open scène - EisCae

Groupe de paroles

Image en mouvement

Club pochoir dessins et graphisme

Théâtre d'improvisation

.....

Contact :

Stefan HUBSCH, responsable

06 46 21 42 61

 stefan.hubsch@ccvosgesdusud.fr



Calendrier des vacances scolaires

Calendrier scolaire 2020-2021

Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de Toussaint	Du samedi 23 octobre 2021, reprise le lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Du samedi 18 décembre 2021, reprise le lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Du samedi 12 février 2022, reprise le lundi 28 février 2022
Vacances de printemps	Samedi 16 avril 2022, reprise le lundi 2 mai 2022
Pont de l'Ascension	Du mercredi 25 mai 2022, reprise le lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022 après la classe
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2022





En savoir plus :
www.ccvosgesdusud.fr
Illiwap : @vosgesdusud